

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 19 décembre 2023

Point 4.3.6 de l'ordre du jour

Délibération
n° 192-2023
Point 4.3.6

Demande de levée de la prescription quadriennale pour permettre une régularisation de paie

EXPOSE DES MOTIFS :

Réf. législatives : loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics

Au terme d'une analyse de la situation administrative de Mme Muriel ISENMANN, adjointe administrative au Service de la vie universitaire, une anomalie a été constatée dans le régime de cotisation appliqué à sa rémunération. En effet, malgré l'absence de fait générateur, une retenue au titre de la surcotisation de pension civile (la cotisation retraite) a toutefois été mise en œuvre la concernant depuis la paie du mois de juillet 2015.

L'anomalie a été corrigée. Une régularisation en la faveur de Mme Muriel ISENMANN a par ailleurs été opérée pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 octobre 2023.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser la levée de la prescription quadriennale fixée à l'article 1^{er} de la loi du 31 décembre 1968 précitée, afin de permettre la régularisation des montants dus à Mme Muriel ISENMANN pour la période du 12 juillet 2015 au 30 novembre 2019.

Rapporteur : Michel Deneken

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	25
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	3
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg autorise la levée de la prescription quadriennale fixée à l'article 1^{er} de la loi du 31 décembre 1968, afin de permettre la régularisation des montants dus à Mme Muriel ISENMANN pour la période du 12 juillet 2015 au 30 novembre 2019.

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 20 décembre 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT